



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de transport

Question écrite n° 114895

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des malades frappés par la maladie d'Alzheimer. En effet, ces personnes, et leurs proches qui s'en occupent sont amenés à solliciter l'aide de tiers pour assumer les différents actes courants de la vie, tel, entre autres, le transport jusqu'aux structures d'accueil de jour. Jusqu'à présent, les caisses primaires d'assurance maladie prenaient en charge le remboursement de ce transport. Désormais, les caisses primaires, estimant que cette prestation ne relève pas du soin mais du secteur médico-social, ne prennent plus en charge le transport. Ceci a pour conséquence de pénaliser les malades, les plus modestes notamment, qui n'ont pas les moyens de régler la totalité de ces courses. Au moment où les troubles liés à la maladie d'Alzheimer ne cessent d'augmenter, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière pour notamment permettre d'assurer un remboursement, dans des conditions satisfaisantes, des prestations de transport des malades qui en sont atteints.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114895

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13529